



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GUIDE DE COHABITATION VISANT LA COMPENSATION ET L'ACQUISITION L'ÉTAPE DE VALIDATION DES PARTIES PRENANTES ET DES EXPERTS EST ENCLENCHÉE

Malartic, le lundi 7 mars 2016 – Les membres du *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* ont amorcé cette semaine l'étape de validation du contenu préliminaire du Guide. Ce dernier vise la compensation des impacts que peuvent générer les activités de la mine ainsi que l'acquisition de propriétés. Des parties prenantes et des experts sélectionnés conjointement par les membres du Groupe seront mandatés pour partager leur appréciation et proposer des pistes de réflexion et d'amélioration afin d'en bonifier le contenu. Les expertises recherchées proviennent des domaines du droit de l'environnement, de l'évaluation résidentielle, de la fiscalité, de l'éthique et des impacts psychosociaux et des dynamiques sociales.

Cette étape de validation fait suite à sept rencontres de travail tenues depuis janvier 2016, ayant permis d'effectuer les travaux suivants :

1. Évaluer et analyser des cas comparables au Québec, au Canada et à l'international;
2. Préciser les zones potentielles d'acquisition et de compensation par rapport aux impacts vécus à Malartic;
3. Proposer des modalités d'acquisition qui répondent aux besoins exprimés, en priorisant les personnes dites vulnérables;
4. Établir des balises de compensation pour les impacts;
5. Proposer et choisir des parties prenantes et des experts pouvant valider les travaux préliminaires du Groupe de travail.

Il est à noter que le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* a sollicité l'apport du *Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (C.C.Z.S.V.F.M.)* afin, dans un premier temps, de valider la version préliminaire du Guide et, dans un deuxième temps, de proposer des experts pouvant participer à la validation dudit Guide. À cet égard, le C.C.Z.S.V.F.M. a confirmé qu'il préférerait s'abstenir en ne proposant pas de noms d'experts et qu'il ne pouvait garantir qu'il formulerait des commentaires sur ledit protocole s'il ne recevait pas un financement suffisant pour engager ses propres personnes ressources.

En parallèle, et tel que prévu à la démarche d'élaboration du Guide, le Groupe de travail a fait appel à une personne ressource spécialisée afin de l'aider à déterminer les montants pouvant être associés aux compensations pour les citoyens de Malartic.

Les membres du Groupe de travail confirment à nouveau leur engagement à consulter d'ici la fin avril l'ensemble des citoyens de la zone sud de la voie ferrée, ainsi que toute la population par la suite.

– 30 –

Pour information :



Ville de Malartic

Martin Ferron, maire
819 757-3611
info@ville.malartic.qc.ca



Comité de suivi Canadian Malartic

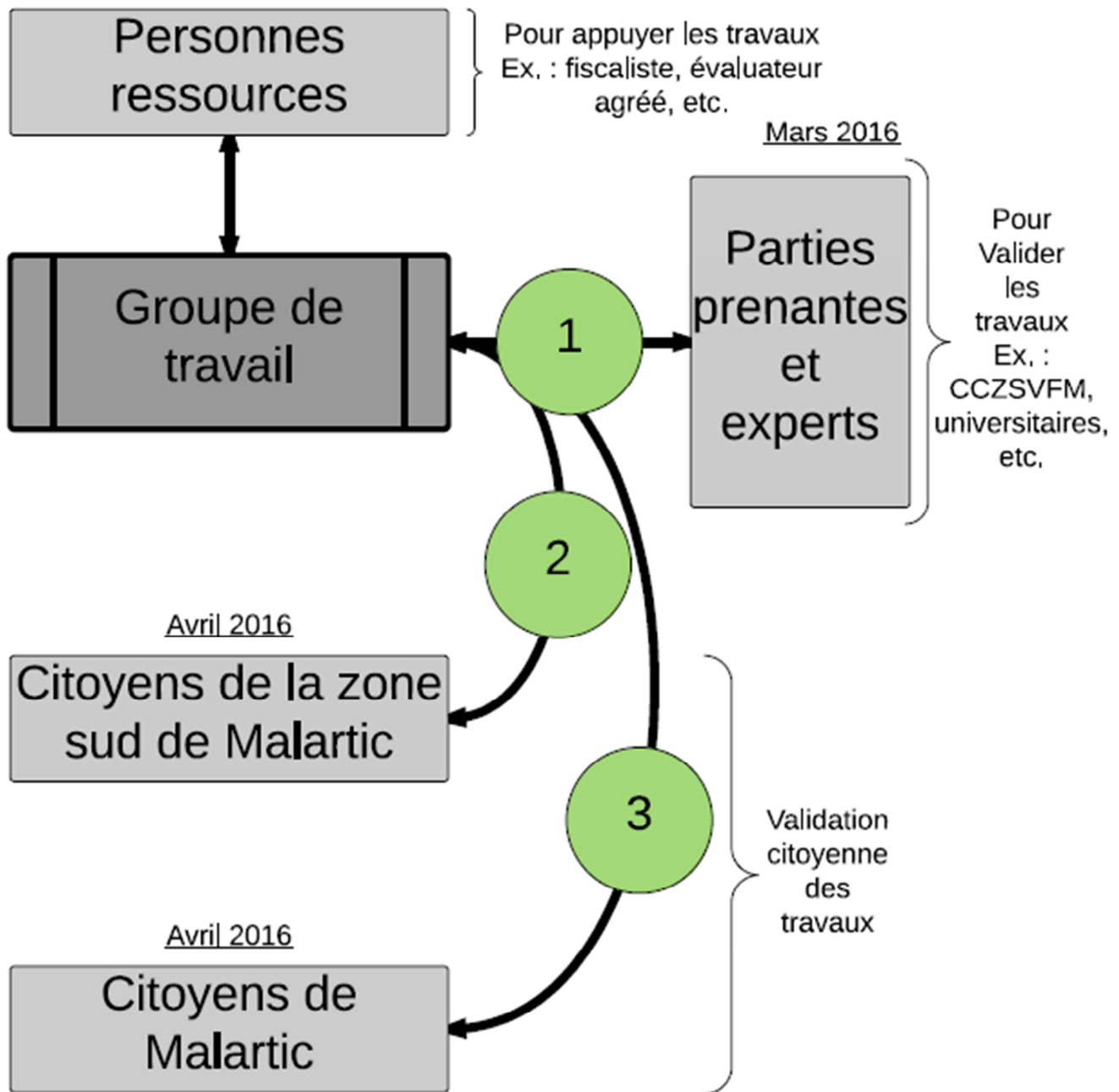
Marie-Ève Nolet,
coordonnatrice
819 757-2118
info@comitesuivicm.org



Mine Canadian Malartic

Marie-Pier Beaucage,
conseillère en
communication
819 757-2225, poste 2024
mpbeaucage@canadianmalartic.com

Démarche d'élaboration du Guide de cohabitation



MAI 2016 : finalisation et dépôt du Guide*

* Le Guide pourrait être bonifié suite à un éventuel BAPE en 2016